

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-07

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/12/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/12/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Vincent BAUDONNE ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYREHAMOUNO ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Eva BELIN en date du 29/11/2023
Cindy ESPLAN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 05/12/2023
Senay OZTURK donne procuration à Nadine DURU en date du 29/11/2023
Christian BURGARD donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 04/12/2023
Delphine OUVRANS donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 05/12/2023
Carine REY donne procuration à Christine VICENTE en date du 04/12/2023
Bertrand LEIRIS donne procuration à François TRAMASSET en date du 06/12/2023

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

Objet : Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de Capbreton
Avis suite à la demande de retrait de la Commune de TARNOS, membre du syndicat

VU les statuts du Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de Capbreton,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-19, L.5211-39-2, D.5211-18-2 et D.5211-18-3,



VU la délibération du 04 juillet 2023 de la Commune de TARNOS manifestant son souhait de se retirer du Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de CAPBRETON, à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU le rapport d'incidence produit par la Commune de TARNOS, en date du 05 juin 2023,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet autorisant le retrait de la Commune de TARNOS, en date du 26 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. Approuve la demande de retrait de la Commune de TARNOS du Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de CAPBRETON.

ARTICLE 2. Approuve la modification des statuts qui en découlera et les conséquences financières.

ARTICLE 3. Notifie la présente délibération à la Présidente du Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de CAPBRETON.

ARTICLE 4. Mme le Maire est chargée de signer tous les actes et documents y afférents, du contrôle et du suivi.

ARTICLE 5. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE (Sceau)
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY



Pour extrait conforme,
Le 12 décembre 2023,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ...12 / ...12 / 2023
- après télétransmission électronique le ...12 / ...12 / 2023
- et mise en ligne sur le site de la commune le ...12 / ...12 / 2023

